



REPUBLIQUE
TOGOLAISE

*Travail-
Liberté-Patrie*

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL**

**Note conceptuelle sur l'aménagement et la gestion de
l'eau**

A- Contexte

1. Ces dernières années, le riz s'est imposé comme l'une des principales sources alimentaires pour la plupart des Togolais. La demande du marché intérieur est en nette progression. Les importations de riz ne cessent d'augmenter chaque année passant de 74 801 tonnes en 2010 à 194 520 tonnes en 2019. Ainsi en 2019, le Togo a importé du riz pour une valeur de 16,7 milliards FCFA (INSEED, 2019). Le solde des flux net de riz usiné (production + importation -exportation) est de 261 409 tonnes.
2. Malgré les énormes potentialités pour la production de riz dont dispose le Togo, la production locale de riz ne couvre que 32% de la demande. En effet, en matière rizicole, outre les plaines alluviales à potentiel rizicole de superficie d'environ 86 000 ha, il existe des bas-fonds dont la superficie totale est estimée à 185 000 ha.
3. Depuis plusieurs années, notamment à l'issue de la première stratégie nationale de développement de la riziculture, le gouvernement du Togo, a identifié le renforcement et l'augmentation des superficies aménagées comme l'une des principales priorités pour : (i) améliorer la production et la qualité de riz, (ii) inverser la position de la balance commerciale et (iii) améliorer significativement les conditions de production et de vie des producteurs de riz.
4. Dans ce cadre, plusieurs projets et programmes s'adressent directement aux problématiques de l'identification, de l'aménagement et de la mise en valeur des périmètres aménagés. Le projet d'agropole pilote de la kara, le PARTAM, PBVM, PDRI-Mô, PDRD, PADAT, PASA, PPAAO et bien d'autres initiatives contribuent directement à la mise en œuvre de l'ambition du Togo en matière rizicole.
5. Tenant compte du fait que l'importation du riz occasionne une importante fuite de devises avec comme corollaire, le déséquilibre de la balance commerciale et l'exportation des emplois, la Stratégie Nationale de Développement de la riziculture deuxième génération (SNDR_2) a été élaborée pour la période 2019-2030. Elle a pour but d'accroître la production locale de riz et de réduire la dépendance du Togo vis-à-vis de l'extérieur dans ce domaine. De plus, dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de Route du Gouvernement 2020-2025, il est prévu à l'horizon 2025 de produire et satisfaire 100% des besoins pour les cultures prioritaires comme le riz.
6. Cette stratégie tire ses orientations du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) qui trouve son ancrage dans le PDDAA/ECOWAP. L'analyse des priorités d'action pour atteindre les objectifs de la SNDR ressort cinq (05) domaines d'actions au rang desquels l'augmentation des superficies aménagées.

B. Justification

7. Le riz constitue aujourd'hui l'une des céréales alimentaires de base de la population togolaise. Sa consommation a évolué avec le temps, passant du statut d'aliment de luxe - consommé seulement les jours de fêtes - à un aliment de base. En 10 ans, le niveau de consommation par habitant par an a presque doublé passant 20kg par habitant par an en moyenne en 2008 à plus de 37 kg par habitant par an en 2008 ; ce qui a conduit à creuser un peu plus le déficit.
8. Entre la SNDR2 et la SNDR1, le niveau de production nationale a connu une progression de 64% par rapport à 2008 pour atteindre 145 489 pour la campagne 2018/2019 contre une prévision de 232 750 tonnes en 2018. Ce niveau de production est dû aux faibles rendements enregistrés ces dernières années. En effet, contre une projection de 3,5 tonnes/ha en 2018, le niveau moyen des rendements de production de riz est passé de 2,34 tonnes/ha en 2008 à 1,67 tonne/ha pour la campagne 2017/2018. Cette contre-performance est imputable aux aléas climatiques et à l'insuffisance de la maîtrise de l'eau, à la baisse du niveau de fertilité des sols et à la faible adoption de nouvelles techniques de production par une grande partie des petites et moyennes exploitations rizicoles.
9. Face à cette situation qui a rendu beaucoup de ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire, notamment en milieu rural, augmenter la production locale de riz reste le défi majeur que doit relever le Togo pour assurer son autosuffisance alimentaire en cette denrée.
10. De ce point de vue, notons que le Togo regorge de grandes potentialités pour la production du riz. Il dispose d'un important potentiel en bas-fonds et plaines alluviales non encore exploités et bénéficie d'une pluviométrie annuelle (900 à 1400 mm de pluies) favorable à la riziculture pluviale stricte. Il s'y ajoute la disponibilité d'une force de travail de qualité.
11. Malgré ces potentialités énormes, le secteur rizicole est confronté à plusieurs contraintes dont principalement l'insuffisance d'infrastructures de maîtrise de l'eau pour l'irrigation et un niveau faible d'aménagement des bas-fonds

C. Zones d'interventions et groupes cibles

12. La zone d'intervention du projet couvre l'ensemble des zones de production rizicole et les zones aménageables pour la culture de riz de bas-fonds et irrigué à travers le pays. Dans les zones déjà aménagées grâce aux projets antérieurs, l'accent sera mis sur la mise en valeur. Il s'agit des périmètres de PARTAM, PBVM, PDRD et PDRI-Mô, la réhabilitation des anciens périmètres aménagés (Kpélé Tutu, Sodo, Amou-Oblo, Koumbéloti, Tantiégou) et l'aménagement de la plaine de l'Oti.
13. En ce qui concerne les zones non encore aménagées, il s'agira de travailler sur l'identification, l'aménagement et l'appui à la mise en valeur des terres. Le tableau 1 résume les zones identifiées disposant des périmètres aménageables.

PÔLE DE DEVELOPPEMENT	ECOLOGIE	SUPERFICIE (ha)
Pôle Oti	Zone irriguée	16500
	Bas-fonds	6528
Pôle Kara	Zone irriguée	1800
	Bas-fonds	12655
Pôle plaine de Mo	Bas-fonds	30000
Pôle Tchaoudjo Blitta	Zone irriguée	3700
	Bas-fonds	3000
Pôle Atakpamé -Kpalimé	Bas-fonds	100
Pôle Nangbeto- Notse-Tohoun	Zone irriguée	3700
	Bas-fonds	3000
Pôle Bas Mono	Bas-fonds	7599
Pôle littoral	Irriguée	500
	Bas-fonds	120

14. Au Togo, il s'agit de 26 200 ha irrigables et 63 000 ha pour les bas-fonds.

Les groupes cibles sont :

- Les bénéficiaires directs du projet sont **les producteurs** organisés en groupements pour la riziculture de bas-fonds et irriguée ainsi que ceux organisés ou individuels s'adonnant à la riziculture pluviale.
- **La communauté** dans son ensemble sera aussi bénéficiaire à travers les impacts générés de la mise en œuvre du projet.
- **Les agents de vulgarisation et de recherche** à travers le renforcement de leurs capacités. Ainsi, ils auront les moyens de proposer des paquets technologiques pour une meilleure intensification des productions ainsi qu'une utilisation efficiente des ressources en eau et terre.
- **Le secteur privé** bénéficiera de la création de nouvelles opportunités découlant de l'intensification et de l'extension. Il sera demandé aux différents opérateurs privés de procéder aux aménagements ainsi qu'à la réalisation d'infrastructures de stockage de l'eau.
- Enfin, le **Gouvernement et les acteurs non Gouvernementaux** tireront profit du projet parce qu'il y aura une amélioration des conditions de vie des populations rurales qui permettra de réduire les demandes d'importations. A cela s'ajoute sur le plan macroéconomique une amélioration de la balance commerciale et une réduction des sorties des devises

D. Objectifs principaux du projet

Le projet vise à contribuer à l'augmentation de la production du riz au Togo. En d'autres termes, il s'agira d'augmenter les superficies cultivables ainsi que la productivité et la qualité du riz à travers la maîtrise de l'eau.

De façon spécifique, le projet vise à :

- Identifier et aménager 54 000 ha de bas-fonds et 15 000ha de périmètres irrigués
- Appuyer les organisations de producteurs à la mise en valeur des périmètres aménagés
- Renforcer les organisations de producteurs dans la gestion des périmètres aménagés

E. Description des composantes, résultats et activités

Composante 1 : Augmentation des superficies aménagées

Il s'agit primo d'identifier des bas-fonds/zones irriguées en s'appuyant sur les structures et projets présents à travers le pays. Des critères d'identification et de priorisation de ces superficies à aménager seront définis en tenant compte de la superficie sollicitée pour l'aménagement.

La mise en œuvre de cette composante visera les résultats ci-dessous :

Résultat 1.1 : 54 000 ha de bas-fonds sont aménagés de plus ;

Résultat 1.2 : 15 000 ha de superficies rizicoles irriguées.

Les activités qui concourent à l'atteinte du résultat de cette composante sont résumées dans les tableaux ci-après :

Composante 1 : Augmentation des superficies	<u>Résultat 1.1</u> 54 000 ha de bas-fonds sont aménagés de plus	<u>Activité 1.1.1.</u> Elaboration des critères d'identification des zones à aménager <u>Activité 1.1.2</u> : Recrutement des cabinets pour les études de réalisation <u>Activité 1.1.3</u> : Recrutement des entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagement <u>Activité 1.1.4</u> : Suivi de la réalisation des travaux d'aménagement
	<u>Résultat 1.2</u> 15 000 ha de superficies rizicoles irriguées et aménagées	

Composante 2 : Appui à la mise en valeur des superficies aménagées

Il s'agit ici d'organiser les bénéficiaires en coopératives en renforçant leurs capacités par rapport à la gestion, l'exploitation totale des superficies aménagées.

L'appui à la mise en valeur portera sur la création des structures de gestion sur les périmètres aménagés qui bénéficieront de renforcement de capacités. Le projet appuiera également les producteurs à s'installer sur les nouveaux périmètres aménagés à travers un accompagnement en intrants et crédits de démarrage.

Résultat2.1 : les structures de gestion des périmètres aménagés sont mises en place et fonctionnelles ;

Résultat2.2 : les producteurs sont appuyés en intrants et crédits de démarrage

Les activités qui concourent à l'atteinte des résultats de cette composante sont résumées dans les tableaux ci-après :

Composante 2 : Appui à la mise en valeur des superficies aménagées	<u>Résultat 2.1</u> Les structures de gestion des périmètres aménagés sont mises en place et sont fonctionnelles	<u>Activité 1.1.1</u> : Information et sensibilisation des producteurs <u>Activité 1.1.2</u> : Appui à la mise en place des coopératives sur les zones aménagées <u>Activités 1.1.3</u> : Formation des membres des coopératives ; <u>Activité 1.1.4</u> : Appui à la mise en place des structures de gestion des périmètres aménagés <u>Activité 1.1.5</u> : Contractualisation avec les structures (CTOP, ICAT, INADES,...) d'accompagnement des acteurs sur les périmètres aménagés <u>Activité 1.1.6</u> : Suivi des activités.
	<u>Résultat 2.2</u> Les producteurs sont appuyés en intrants et crédits de démarrage	<u>Activité 2.2.1</u> : Mise en place de fonds revolving dans les périmètres aménagés pour faciliter l'acquisition d'intrants aux exploitants <u>Activité 2.2.2</u> : Facilitation de la contractualisation entre les fournisseurs

		d'intrants et les structures de gestion des périmètres aménagés <u>Activité 2.2.3</u> : Suivi de la mise en place des intrants <u>Activité 2.2.4</u> : Appui à l'ICAT pour le déploiement de CTGEA sur les sites aménagés
--	--	---

Composante 3 : Appui institutionnel, Suivi évaluation et gestion du projet

Il s'agit de mettre en place un cadre institutionnel (MAEDR et UGP) pour la coordination, le suivi et la gestion des activités sur ces zones aménagées en vue de la capitalisation des acquis.

Le MAEDR est le maître d'ouvrage (tutelle technique) du projet. Le MAEDR délèguera la mise en œuvre du projet à une Unité de Gestion du Projet (UGP) ou une structure du MAEDR.

Au niveau central, l'UGP sera dirigé par un coordonnateur assisté d'une équipe dont les profils des membres seront déterminés.

Pour l'opérationnalisation du projet au niveau régional et local, le projet s'appuiera sur les structures déconcentrées du MAEDR et les structures décentralisées. Cette collaboration se fera par le biais de protocoles définissant les responsabilités de chaque partie. Ces structures mettront à la disposition du projet, un personnel qui agira comme point focal du projet dans la zone concernée. Précisément, le service de S&E et l'UGP sont chargés du suivi des activités du projet et des rapports au niveau central par une compilation des rapports régionaux. Il s'appuiera sur un large dispositif qui impliquera les parties prenantes (services techniques, prestataires de services et bénéficiaires). Au niveau régional, chaque responsable régional sera chargé de suivi des activités. Dès la première année, le projet mettra en place un système de suivi-évaluation qui fera l'objet d'un partage avec l'ensemble des acteurs avant sa mise en œuvre. Il en sera de même du cadre logique qui sera révisé afin de définir un cadre de résultats réaliste, ainsi que les indicateurs SMART. Enfin, un renforcement régulier sera effectué en matière de suivi-évaluation.

F. Coûts et financements *(montants en millions F CFA)*

Libellé	Année						Total
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Composante 1 : Augmentation des superficies aménagés	2 750	20 750	27 500	27 500	27 500	12 500	118 500
Activité 1: Aménager 54 000 ha de bas-fonds	1 500	19 500	15 000	15 000	22 500	7 500	81 000
Activité 2 : Aménager 15 000 ha de bas-fonds	1 250	1 250	12 500	12 500	5 000	5 000	37 500
Composante 2 : Appui à la mise en valeur des superficies aménagées	475	4 100	3 400	685	225	-	8 885
Activité 1 : Appuyer la mise en place des structures de gestion des périmètres aménagés	25	50	25	10	-	-	110
Activité 2 : Appuyer les producteurs en intrants	450	4 050	3 375	675	225	-	8 775
Composante 3 : Appui institutionnel, Suivi évaluation et gestion du projet	645	4 970	6 180	5 637	5 545	2 500	25 477
Total	3 870	29 820	37 080	33 822	33 270	15 000	152 862

G. Stratégie de mise en œuvre du projet

La stratégie d'intervention du projet sera essentiellement basée sur le faire faire. L'unité de projet désigné ou le Ministère de l'agriculture en tant que maître d'ouvrage signera des contrats et des conventions avec les acteurs identifiés pour la mise en œuvre des différentes activités. Il s'agira notamment d'entreprises spécialisées dans la réalisation des aménagements, des ONG, institutions et agences gouvernementales spécialisées dans l'appui des organisations de producteurs dans la mise en valeur des périmètres aménagés.

La sélection des entreprises devant exécuter les travaux respectera les procédures régissant les passations de marché en vigueur au Togo.

Pour la conduite des activités, la synergie sera recherchée avec les structures ayant des activités complémentaires. Ce faisant, il y'aura un cadre de concertations avec les bénéficiaires en vue d'une efficacité et d'une harmonisation des approches.

Les entreprises de transformation présentes sur le terrain seront fortement impliquées dans toutes les étapes de la mise en œuvre du projet (identification des zones à aménager, appui aux organisations de producteurs). Cette participation des unités de

transformation permettrait d'avoir des opportunités de marchés sûrs pour la production issue de ces zones.

H. Organisation et gestion

L'Etat togolais à travers le MAEDR est le maître d'ouvrage (tutelle technique) du projet. Le MAEDR délèguera la mise en œuvre du projet à une structure ou Unité de Gestion du Projet (UGP) qui sera chargé de l'exécution technique des activités sous la coordination du Secrétariat général de ministère de l'agriculture.

I. Suivi évaluation

Le système de suivi-évaluation reposera sur celui du ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (MAEDR).

J. Risques

Le tableau ci-dessous donne la synthèse de l'analyse des risques.

Risques majeurs	Actions de mitigation	Niveau de risque
Contrainte climatique (sécheresse ou Inondation)	- construction des boulis, puits - formation en gestion rationnelle des ressources naturelles (eau) - utilisation des techniques d'économie de l'eau	M
Qualité des ouvrages	- transparence dans le processus de passation de marché ; - application stricte du contrat ; - recrutement d'un cabinet de suivi et de contrôle de la qualité des ouvrages	M
Accès au foncier	- Implication des collectivités territoriales, des chefs coutumiers, - diffusion de la loi foncière	N
Non maitrise des procédures de passation de marché	- recrutement d'un spécialiste en passation de marché - organisation des ateliers de formation sur les passations des marchés	M
Appréciation générale		M

Légende : N : négligeable ; M : marginale ; S : substantielle ; H : haut.

K. Fiche de projet

Fiche Synoptique	
Intitulé :	Aménagement et gestion de l'eau
Maître d'ouvrage :	Ministère de l'agriculture de l'élevage et du développement rural
Maître d'œuvre :	
Zones intervention :	National
Groupes cibles	• Les producteurs individuels ou organisés en groupements. • La communauté dans son ensemble sera aussi bénéficiaire à travers les impacts générés de la mise en œuvre du projet. • Les agents de vulgarisation et de recherche • Le secteur privé • Le Gouvernement et les acteurs non Gouvernementaux
Durée :	05 ans (2023 à 2028)
Budget Total :	152 862 000 000 F CFA
Source de financement :	Prêt et dons
Objectif général	Assurer l'autosuffisance alimentaire en riz au Togo
Objectifs spécifiques	- Identifier et aménager 54 000 ha de bas-fonds et 15 000ha de périmètre irrigué - Appuyer les organisations de producteurs à la mise en valeur des périmètre aménagés - Renforcer les organisations de producteurs dans la gestion des périmètres aménagés
Résultats attendus :	54 000 ha de bas-fonds sont aménagés de plus
	15 000 ha de superficies rizicoles irriguées
	Les structures de gestion des périmètres aménagés sont mises en place et sont fonctionnelles
	Les périmètres aménagés sont mis en valeur
Risques majeurs et action de mitigation	Accès au foncier : - Implication collectivités territoriales, des chefs coutumiers, - diffusion de la loi foncière Faible qualité des ouvrages - transparence dans le processus de passation de marché ; - application stricte du contrat ; - recrutement d'un cabinet de suivi et de contrôle de la qualité des ouvrages

Cadre logique

Programme/Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/Risques importants
1. OBJECTIF GLOBAL			
Contribuer à l'augmentation de la production du riz au Togo	Assurer l'autosuffisance alimentaire en riz au Togo	Bilan de campagne DSID Rapport MAEDR	
2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES			
1. Identifier et aménager 54 000 ha de bas-fonds et 15 000 ha de périmètres irrigués	• 54 000 ha de bas-fonds identifiés • 15 000 ha de périmètre irrigables identifiés • 54 000 ha de bas-fonds identifiés aménagés • 15 000 ha de périmètre irrigables aménagés • 69 000 ha de périmètre aménagés sécurisés	• Rapports annuels du projet	
2. Appuyer les organisations de producteurs à la mise en valeur des périmètre aménagés	• Les structures de gestion des périmètres sont mises en place • Les producteurs sont appuyés en intrants		

Programme/Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/Risques importants
3. Appui institutionnel, suivi évaluation et gestion du projet	• Les structures du MAEDR impliquées sont appuyés en équipements et bénéficient de programmes de formation • Les structures de coordination et gestion du projet sont mises en place		
3. RÉSULTATS			
Composante 1 : Augmentation des superficies aménagées			
1.1 Aménagement de 54 000 ha de bas-fonds	• Nombre d’ha de bas-fonds identifiés • Nombre d’ha de bas-fonds identifiés aménagés	• Rapports annuels du projet	
1.2 Aménagement de 15 000 ha en irrigué	• Nombre d’ha de périmètres irrigables identifiés • Nombre d’ha de périmètres irrigables aménagés		
Composante 2 : Appui à la mise en valeur des superficies aménagées			
2.1 Appui à la mise en place des structures de gestion des périmètres aménagés	• Nombre de producteurs sensibilisés et informés sur divers thématiques : la gestion des périmètres, la vie associative, • Nombre de coopératives de producteurs mise place et renforcés sur les périmètres aménagés • Nombre de structures de gestion des périmètres mises en place et appuyés	• Rapports annuels du projet	

Programme/Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/Risques importants
2.2 Appui des producteurs en intrants	• Montant des fonds revolving mis en place pour faciliter l'acquisition des intrants aux producteurs sur les périmètres aménagés • Nombre de contrats signés entre les structures de gestion des périmètres aménagés et les fournisseurs d'intrants		
Composante 3 : Suivi évaluation et gestion du projet			
3.1 Appui institutionnel	• Nombre de structures appuyées		
3.2 Suivi évaluation			
3.3 Coordination			